



(Cl. L. Pilloux.)

LES NOUVELLES RAMES T.E.E.

PARIS-BRUXELLES-AMSTERDAM



Une vue de la
voiture A5R
(Cl. G. Piot.)

rames automotrices Diesel T.E.E. de 4 types : DB, FS, NS-CFF-SNCF, à nombre de places limité, 120 à 150 au maximum.

Devant l'accueil enthousiaste de la clientèle européenne, la Commission T.E.E. décida, en 1960, d'adopter la traction électrique (par locomotives nécessairement poly-courant) afin d'augmenter la capacité des rames. Il apparaissait également nécessaire d'unifier au maximum les voitures elles-mêmes.

Nous avons présenté à nos lecteurs, en son temps, la rame automotrice électrique des CFF du « Cisalpin ». Cette magnifique rame, bien qu'issue d'une étude antérieure aux prescriptions de la Commission T.E.E., préfigurait déjà, avec son équipement poly-courant, le matériel T.E.E. futur et en particulier les nouvelles rames INOX à traction par locomotive électrique poly-courant « Paris-Bruxelles-Amsterdam ».

Les nouvelles rames

La décision prise par les trois administrations NS, SNCB et SNCF d'étudier et de construire des rames remorquées par locomotive électrique poly-courant, pour remplacer sur Paris-Bruxelles-Amsterdam les rames T.E.E. diesel remonte à 1960. Le projet, satisfaisant aux règles édictées par la

NOS lecteurs ont encore certainement

présente à l'esprit la mise en service, en 1957, dans un cadre ferroviaire élargi, des